



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

- APPROUVE le compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2014 - **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE d'adhérer au dispositif contractuel de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la procédure de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme en choisissant l'option 1 et AUTORISE monsieur le maire à signer la convention correspondante -

A LA MAJORITE.

- EMET un avis favorable à la passation d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, la SCCV Eragny Berges de l'Oise et la commune d'Eragny-sur-Oise et AUTORISE monsieur le maire ou monsieur l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, transport et plan de circulation à signer cette convention et les actes subséquents. - **A L'UNANIMITE.**

- EMET un avis favorable à la passation d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, la société Spirit et la commune d'Eragny-sur-Oise et AUTORISE monsieur le maire ou monsieur l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, transport et plan de circulation à signer cette convention et les actes subséquents. -

A L'UNANIMITE.

- ACCEPTE le principe de la rétrocession au profit de la commune des lots C et D pour une superficie respective de 32,88 m² et de 121,34 m² issus de la division des parcelles AD n°54 et 49 appartenant à la SCCV Eragny Berges de l'Oise dans le cadre de la réfection de l'impasse des Rosiers - **A L'UNANIMITE.**

- ACCEPTE le principe de la rétrocession au profit de la commune du lot B pour une superficie de 234 m² issu de la division de la parcelle AD 75 appartenant à la société Spirit dans le cadre de la réalisation d'un carrefour sur l'avenue Roger Guichard. - **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE monsieur le maire ou monsieur l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, du transport et plan de circulation à signer la convention de réservation portant sur 10% du programme de 40 logements réalisés par la société Bouygues Immobilier et vendus à la société OSICA. -

A L'UNANIMITE.

- AUTORISE monsieur le maire à signer et à déposer la déclaration préalable accompagnée des pièces constitutives pour des travaux dans un logement communal 221 boulevard des Aviateurs Alliés - **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE le rapport annuel du représentant de la commune au conseil d'administration de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'année 2013. - **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE monsieur le maire à signer le marché pour travaux d'entretien et réhabilitation de voirie et d'assainissement des voies communales et des bâtiments avec la société COLAS Ile de France Normandie - **A L'UNANIMITE.**

- ENTEND une information relative à la création du comité de pilotage dans le cadre de la requalification de la place de la République et de ses abords.

- ENTEND une information relative à la désignation des représentants de la commune aux instances de concertation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise concernant la gestion du service public du chauffage urbain, des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public du traitement, de la valorisation et de la prévention des déchets.

- DESIGNER monsieur Alexandre KARADJINOV pour siéger au conseil d'administration du CCAS. - **A L'UNANIMITE.**

- ACCORDE la protection fonctionnelle au responsable adjoint de la bibliothèque municipale. - **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE de l'organisation et du fonctionnement des instances paritaires comme suit :

Pour le Comité technique paritaire :

- un comité technique commun pour les personnels de la ville, de la Caisse des écoles et du Centre communal d'action sociale.

- le maintien de la parité avec 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour chacun des collèges représentant du personnel et représentant de la collectivité.

Pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

- un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun pour les personnels de la ville, de la Caisse des écoles et du Centre communal d'action sociale.

- le maintien de la parité avec 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour chacun des collèges représentant du personnel et représentant de la collectivité.

Dispositions communes aux deux instances :

- les représentants de la collectivité sont issus du conseil municipal qui les a désignés par délibération du 16 avril 2014.

- le maintien du vote pour les représentants de la collectivité.

- le quorum est fixé à la moitié au moins des représentants de chaque collège.

- l'avis des instances est rendu par le vote de chaque collège et à la majorité des membres présents. - **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention avec la micro crèche « Au village de nounours » pour la réservation de deux berceaux. - **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE le nouveau dispositif de préinscription des enfants en centre de loisirs impliquant de nouvelles modalités de facturation. - **A L'UNANIMITE.**

- ENTEND une information relative à l'adaptation du dispositif d'aménagement des rythmes de l'enfant.

- ENTEND une information sur l'ouverture d'une unité d'enseignement en école maternelle destinée aux enfants atteints de troubles envahissants du développement.

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 1 000 euros à l'association AJEK. - **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 1 000 euros à l'association EMEX. - **A L'UNANIMITE.**

- ENTEND la réponse à deux questions d'actualité concernant :

- la nouvelle maquette du journal d'informations municipales.

- les troubles de voisinage occasionnés par des occupations illicites de carrières chemin de Halage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 45.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Thibault HUMBERT, Maire, Jean-Pierre HARDY (à partir de 20h15), Chantal BAGGIO, Abdelhakim BOUKDOUR, Monique MERIZIO, Frédéric PARENT, Audrey JESPAS, Olivier FOURCHES (à partir de 20h15), Nathalie BRAHAMI, adjoints au Maire, Joëlle MARTINEZ, Patrick BENSMAIL, Mamadou WADE, conseillers municipaux délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Pierre HERBELOT, Frédéric TOURNERET, Annabelle VICENTE, Aurélie LEBRUN, Alexandre KARADJINOV, Jérôme GONTIER, Uma SANKAR, Virgile EDRAGAS, Anne-Sophie SIMOES CARVALHO, Philippe RELIN, Fadila BOUZIANE, Stéphane CAPDET, Yannick MAURICE, Christelle BORCIER, Alexandre MAHOUDEAUX, Karim ZIABAT, conseillers municipaux représentant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Jean-Pierre HARDY a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT (jusqu'à 20h15).

Monsieur Olivier FOURCHES a donné pouvoir à Madame MERIZIO (jusqu'à 20h15).

Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Frédéric PARENT.

Madame Nadine VANNEUVILLE a donné pouvoir à Monsieur Abdelhakim BOUKDOUR.

Madame Stéphanie AUVILLE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS.

Madame Elodie SPRINGER a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO.

Monsieur Abdelhakim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.